



ACCUEIL FAMILIAL/DOSSIER DE PRESENTATION

Structure AFJ

Chef de service et coordinateur réseau PPBL

Coordinatrice

Secrétariat

Alain Delaloye

Amélie Pilloud

Alessia Küffer

STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR Pully-Paudex-Belmont-Lutry (PPBL)

La Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS) organise et gère la Structure d'Accueil Familial de Jour (AFJ) depuis 1986.

- **But**

La Structure AFJ a pour but de proposer aux parents, durant leur temps de travail, des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans, auprès d'Accueillantes en Milieu Familial (AMF) agréées.

- **La coordinatrice**

- Est employée par la ville de Pully et rattachée à la DJAS
- Assure la recherche, les enquêtes et le suivi des Accueillantes
- Gère le régime des autorisations accordées aux AMF
- Organise la formation continue des AMF
- Gère les placements et le suivi des enfants
- Organise les entretiens avec les Parents et/ou les AMF en vue d'un placement ou en vue d'une régulation de conflits
- Participe à des rencontres avec d'autres coordinatrices de réseaux voisins

- **La secrétaire**

- Est employée par la ville de Pully et rattachée à la DJAS
- Assume les tâches administratives liées à la gestion de la Structure AFJ
- Assure la mise à jour des dossiers des enfants, le calcul des salaires des accueillantes, ainsi que le calcul du prix de pension et la facturation aux Parents

La Structure AFJ entretient des contacts réguliers avec les partenaires que sont, l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE), le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), le Centre social régional (CSR), les écoles, la Fondation d'accueil de Jour des Enfants (FAJE) et la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ), la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FES) ainsi qu'avec d'autres associations / professionnels en lien avec la petite enfance.



Quand
l'enfant
dans le jardin, le vent
rit oublie tous
ses tourments.
Quand
l'enfant
rêve au
jour le prochain
temps
un
court instant.
Le soleil alors résonne
de mille mots cachés.

Daniel BRUGÈS

...Pour Les Accueillantes...

Les personnes, qui accueillent des enfants dans leur foyer, à la journée et contre rémunération, régulièrement et de manière durable, doivent être autorisées et affiliées à une structure de coordination d'Accueil familial de jour. L'Accueillante agréée est au bénéfice d'une autorisation d'accueillir un ou plusieurs enfants, à plein temps ou à temps partiel ; celle-ci est délivrée par la Municipalité. Quant au nombre d'enfants accueillis, ce dernier est limité en fonction de l'âge et des enfants déjà présents dans la famille, des compétences et de l'expérience de l'AMF ainsi que du contexte d'accueil (taille du logement et accès).

Lorsque l'Accueillante accueille des enfants à son domicile, elle doit tout particulièrement faire attention à la sécurité dans son appartement ou sa maison selon des critères bien définis.

Les conditions exigées et qualités requises par la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) pour obtenir une autorisation sont :

- Etre maman, âgée de 20 ans au minimum
- Etre en bonne santé physique et psychique
- Avoir de l'expérience avec les enfants
- Disposer de bonnes aptitudes éducatives
- Parler et comprendre le français
- Etre domiciliée sur une commune du réseau
- Etre disponible au moins 2 jours par semaine
- Avoir une situation personnelle ou familiale créant des conditions favorables à la stabilité de l'offre d'accueil

Pour devenir une Accueillante agréée, il suffit de prendre contact avec la coordinatrice de la Structure AFJ, afin de fixer un entretien au domicile de la candidate. S'en suivra ensuite une enquête socio-éducative qui donnera une issue positive ou négative au droit d'exercer.

- **Formation de base**

- 8 soirées de cours de base organisées par la CIAFJ

- **Formation continue**

- Formation annuelle obligatoire organisée par la CIAFJ
- Analyses de pratique en soirée
- Des Relais-contacts (matinées d'échanges sur un thème)
- Soirée de cours de prévention « urgence chez les petits »

- **Les avantages de l'activité d'Accueillante**

- Vous pouvez travailler à la maison, tout en étant rémunérée, et vous occuper de vos propres enfants
- Vous bénéficiez d'un contrat de travail et de prestations sociales de base. Sur la base des conventions signées avec les Parents, votre salaire est versé chaque mois.
- Vous bénéficiez d'une formation de base et continue obligatoire gratuite et du Relais-contacts de la structure
- Vous êtes en règle avec la LAJE et exercez une activité reconnue et utile
- Vous recevez des informations, conseils et soutien de la part de la coordinatrice

La candidate s'engage à travailler pendant deux ans au minimum.



...Pour Les Parents...

- **Conditions**

Seules les personnes domiciliées sur les communes de Pully, Paudex, Belmont ou Lutry peuvent déposer une demande qui, une fois enregistrée, doit être confirmée par le Parent tous les 6 mois.

Lorsqu'une place est proposée à un Parent, la coordinatrice va tenir compte de différents critères dont, en priorité, les jours souhaités et le contexte géographique, puis des besoins de l'enfant en lien avec le contexte d'accueil familial, ainsi que de l'expérience de l'Accueillante et de l'âge des autres enfants gardés.

L'accueillante est tenue au secret de fonction pendant et après le placement. Concrètement, cela signifie que tout ce que l'Accueillante agréée apprend ou découvre dans le cadre de son activité est soumis au secret. Il s'agit ainsi de permettre aux Parents de confier, sous le sceau du secret, toutes les informations indispensables au bon déroulement du placement de leur enfant. Toutefois, si l'Accueillante apprend ou se rend compte, dans le cadre de son activité, qu'un enfant est l'objet de maltraitance, elle a l'obligation de l'annoncer. Elle bénéficie dans ce cas d'une dérogation à l'obligation de garder le secret.



PERMANENCES TELEPHONIQUES

Concernant le régime d'autorisation et le placement d'enfants

Avec la coordinatrice : ☎ 021 / 721 31 68

- les mardis de 13h30 à 15h30

Concernant les salaires des AMF et la facturation aux parents

Avec le secrétariat AFJ : ☎ 021 / 721 31 78

- les mardis de 13h30 à 15h30

FILM SUR LES ACCUEILLANTES (AMF)

Sur www.pully.ch/enfance vous pouvez découvrir le film novateur décrivant l'activité de trois Accueillantes en milieu familial de jour (anciennement dénommées maman de jour).

CONTACTS

Pour obtenir des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter la Structure AFJ lors des permanences téléphoniques ou par email :

✉ accueilfamilial@pully.ch